



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2024 ASSOCIATION ULTR'H

ULTR'H, ASSOCIATION DE SUPPORTERS DU HBC NANTES
5 rue André TARDIEU
44200 NANTES
ultrhbcn@gmail.com

Cher Membre, Cher supporter,

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Mixte de notre association se tiendra le :

Vendredi 7 Juin 2024

A 19h00

Salons de la Louée - 93 Route de la Louée à Haute-Goulaine (44)

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral du Président et du Vice-Président ;
- Bilan Financier du Président, Rapport comptable de la Trésorière générale et Approbation du budget ;
- Rapport humain et du bénévolat du Secrétaire général ;
- Cotisations pour la saison 2024-2025 ;
- Bilan de saison de l'activité de l'association (Animation, Déplacements, Ventes, Développement, Communication, Matériel, Autres) ;
- Retour d'expérience des membres, parole libre des adhérents et sujets évoqués par les membres¹ ;
- Relations et liens avec le HBC Nantes ;
- Renouvellement de mandats et/ou élections des dirigeants de l'association (Bureau Directeur, Conseil d'administration) ;
- Le cas échéant, adoption de la modification de certains statuts (*Annexe n°1*) ;
- Vote du budget prévisionnel ;
- Révision du règlement intérieur de l'association ;
- Résolutions prises en assemblée pour l'organisation et la gestion des activités de l'association pour l'exercice suivant ;
- Débats libres et clôture.

¹ Les membres qui ne souhaitent pas s'exprimer devant l'Assemblée ou qui ne peuvent être présents pourront envoyer de manière anonyme par avance leurs remarques, suggestions ou sujets qu'ils souhaitent voir abordés lors cette Assemblée Générale via le formulaire sur l'espace membre : <https://www.ultrh-nantes.fr/espace-membre/>

Un moment de convivialité vous sera proposé avant et après l'assemblée générale, dont un repas en commun (*Voir formulaire de confirmation de présence*).

Les accompagnateurs, familles et enfants non-membres sont acceptés, mais ne pourront ni prendre la parole ni participer aux votes.

Les membres mineurs à jour de leur cotisation peuvent également prendre part aux votes et aux délibérations.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, nous souhaitons que vous soyez présent. Toutefois, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 10 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration (*Annexe n°2*). Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale, en vertu du règlement intérieur.

Les formulaires de procuration doivent être signés et renvoyés au Secrétariat de l'association par courrier électronique, au moins 48 heures avant le jour de l'assemblée.

Également, en vertu de l'article n°12 TER de nos statuts, les membres se présentant à l'élection du bureau directeur doivent présenter leur candidature et leur liste via le formulaire dédié à renvoyer par courrier électronique (*Annexe n°3*) ou par courrier écrit (à l'adresse postale du siège - Cachet de la poste faisant foi), au moins 7 jours avant la date de l'assemblée générale.

Dans l'attente de notre assemblée générale, la confirmation de votre participation ou de votre absence est demandée en remplissant le formulaire accessible au lien suivant : <https://www.ultrh-nantes.fr/espace-membre/assemblee-generale-2024/>.

La liste des membres ayant répondu est également disponible au lien ci-dessus.

A Nantes, le lundi 20 mai 2024

**Le Secrétaire Général et la
Secrétaire Adjointe,
Jérôme L. & Coline Y.**

Pièces-Jointes :

- Annexe 1 : Statuts proposés à la modification et au vote de l'assemblée générale.-
- Annexe 2 : Formulaire de procuration, en cas d'absence.
- Annexe 3 : Formulaire d'inscription d'un membre à l'élection au bureau directeur de l'association.